New Nouveau Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

2009-2010
Annual Report

Aboriginal Affairs Secretariat

2009-2010
Rapport annuel

Secrétariat des affaires autochtones

2009-2010 Annual Report

Published by:
Aboriginal Affairs Secretariat
Province of New Brunswick
P.O. Box 6000
Fredericton, New Brunswick
Canada
E3B 5H1

January 2011

Cover:
Communications New Brunswick

Printing and Binding:
Printing Services, Supply and Services

ISBN 1-553396-598-1
ISSN 1496-6220

Rapport annuel 2009-2010

Publié par:
Secrétariat des affaires autochtones
Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
Canada
E3B 5H1

Janvier 2011

Couverture:
Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure:
Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISBN 1-55396-598-1
ISSN 1496-6220

New Nouveau Brunswick
Be...in this place • Être...ici on le peut

2009-2010
Annual Report

Aboriginal Affairs Secretariat

2009-2010
Rapport annuel

Secrétariat des affaires autochtones

Fredericton, New Brunswick

To the Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant-Governor of the Province of New Brunswick

May it please your Honour:

It is my privilege to submit the Annual Report of the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) for the fiscal year April 1, 2009 to March 31, 2010.

Respectfully submitted,

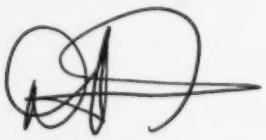

David Alward
Premier and Minister responsible for Aboriginal Affairs

Fredericton, New Brunswick

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) for the fiscal year 2009-2010.

Respectfully submitted,

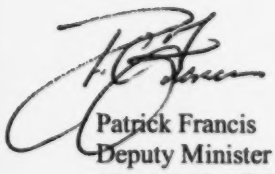

Patrick Francis
Deputy Minister
Aboriginal Affairs Secretariat

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones (SAA) pour l'année financière du 1er avril 2009 au 31 mars 2010.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de ma haute considération.

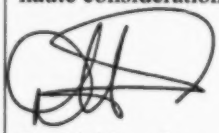

David Alward
Premier ministre et ministre responsable des Affaires autochtones

Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur le Ministre,

C'est avec plaisir que je vous remets le rapport annuel du Secrétariat des affaires autochtones (SAA) pour l'année financière 2009-2010.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon profond respect.

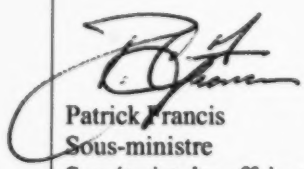

Patrick Francis
Sous-ministre
Secrétariat des affaires autochtones

ABORIGINAL AFFAIRS SECRETARIAT

TABLE OF CONTENTS

Department Overview 1
Vision 2
Mandate 3
Values 3

BILATERAL/TRIPARTITE/SPECIAL PROJECTS UNIT

Overview 4

2009-2010 Accomplishments 5-11

CONSULTATION UNIT

Overview 11

2009-2010 Accomplishments 12-15

CORPORATE SERVICES UNIT

Overview 16

2009-2010 Accomplishments 17-20

BUDGET 21

ORGANIZATIONAL CHART 22

SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES

TABLE DES MATIÈRES

Vue d'ensemble du ministère 1
Vision 2
Mandat 3
Valeurs 3

RELATIONS BILATÉRALES ET TRIPARTITES ET PROJETS SPÉCIAUX

Vue d'ensemble 4

Réalisations en 2009-2010 5-11

CONSULTATON

Vue d'ensemble 11

Réalisations en 2009-2010 12-15

SERVICES GÉNÉRAUX

Vue d'ensemble 16

Réalisations en 2009-2010 17-20

BUDGET 21

ORGANIGRAMME 22

DEPARTMENTAL OVERVIEW

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) played a leading role within the provincial government in addressing Aboriginal issues by being the gateway for contact between the Province and First Nations and Aboriginal peoples.

In 2009-2010, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued to improve the provincial government's capacity to address the increasing number of complex social, economic and legal matters and to devote greater attention to Aboriginal concerns.

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) collaborated with provincial departments on issues related to environment, education, health, housing, family and community services, sport and culture, natural resource management, economic development, and strengthened relationships with First Nations and Aboriginal peoples.

The Secretariat worked in good faith, on a government-to-government basis, with the First Nations communities to resolve issues identified through the bilateral process. This process was created by the Mi'kmaq and Maliseet – New Brunswick Relationship Building / Bilateral Agreement, which was signed ushering in a new era of cooperation and relationship building between the Province and the First Nations.

At the tripartite level, AAS continued efforts with the Federal government and First Nations to establish a tripartite forum in which issues

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) joue un rôle de premier plan au sein du gouvernement provincial dans le traitement des questions autochtones en servant de passerelle pour les contacts entre le gouvernement provincial et les Premières Nations et les Autochtones.

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a continué d'améliorer la capacité du gouvernement provincial à traiter un nombre croissant de questions complexes d'ordre social, économique et juridique et de consacrer plus d'attention aux préoccupations des Autochtones.

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a collaboré avec les ministères provinciaux à divers dossiers ayant trait à l'environnement, à l'éducation, à la santé, au logement, aux services familiaux et communautaires, au sport et à la culture, à la gestion des ressources naturelles, au développement économique et à l'amélioration des relations avec les Autochtones.

Le Secrétariat des affaires autochtones a travaillé de bonne foi, de gouvernement à gouvernement, avec les collectivités de Premières Nations afin de résoudre les problèmes relevés dans le cadre du processus bilatéral. Ce processus a été créé par l'Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq et les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont la signature a marqué une nouvelle ère de coopération et de bonnes relations entre le gouvernement provincial et les Premières Nations.

Au niveau tripartite, le SAA a poursuivi ses efforts avec le gouvernement fédéral et les Premières Nations en vue d'établir une tribune

that involve the federal government would be addressed, and fair and equitable solutions would be developed.

The Secretariat began developing the Province's duty to consult policy that would enable all departments to meet the standards of the Supreme Court of Canada's ruling on the duty to consult with First Nations and Aboriginal peoples on Aboriginal and treaty rights.

During 2009-2010 fiscal year, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) also saw a number of initiatives focused on further deepening our relationships with First Nations and Aboriginal peoples.

In addition, the Secretariat ensured that the civil service was well-informed and aware of Aboriginal issues and cultural differences by supporting Aboriginal awareness sessions for government of New Brunswick employees.

This Annual Report for the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) provides an update of the main activities for the Secretariat.

VISION

The Aboriginal Affairs Secretariat's vision is "A New Brunswick where priority is placed on closing the gap between Aboriginal and Non-Aboriginal populations through resolving long-standing issues between the First Nations and the Province".

tripartite à l'intérieur de laquelle les dossiers mettant en cause le gouvernement fédéral peuvent être abordés et des solutions justes et équitables, formulées.

Le Secrétariat a commencé à élaborer la politique provinciale sur l'obligation de consulter qui permettra à tous les ministères de satisfaire aux normes établies par la décision de la Cour suprême du Canada relativement à la consultation obligatoire des Premières Nations et des Autochtones au sujet des droits ancestraux et des droits issus de traités.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a également vu un certain nombre d'initiatives axées sur le renforcement de nos relations avec les Premières Nations et les Autochtones.

De plus, le Secrétariat a veillé à ce que la fonction publique soit bien informée et consciente des dossiers et des différences culturelles autochtones en soutenant des séances de sensibilisation à la culture autochtone à l'intention des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le présent rapport annuel fait le point sur les principales activités du Secrétariat des affaires autochtones(SAA).

VISION

Le Secrétariat des affaires autochtones offre la vision suivante : « Bâtir un Nouveau-Brunswick où la priorité est accordée à la réduction des écarts entre les peuples autochtones et non autochtones par la résolution de questions de longue date entre les Premières Nations et le gouvernement provincial. »

MANDATE

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) has the mandate to act as the liaison with the First Nations communities and Aboriginal organizations to ensure the development of long-term positive relationships with the Aboriginal leaders within the province.

Our mandate will be achieved by:

- Working in partnership with other provincial agencies and departments and with New Brunswick's First Nations and Aboriginal peoples to further promote and develop positive relationships;
- Managing relationships with the Federal Government of Canada, other Canadian provinces and territories, and New Brunswick's First Nations' Chiefs and Councils;
- Working with other departments to develop the Province's duty to consult policy and to establish the Province's policy position;
- Offering a range of support services and strategic advice to other departments in support of Aboriginal relationships and the negotiation of Aboriginal agreements where appropriate.

VALUES

As part of New Brunswick's public service, the following values are central to our relationships and our work:

- Integrity,
- Respect,
- Impartiality,
- Service and,
- Competence.

MANDAT

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a pour mandat d'assurer la liaison avec les collectivités de Premières Nations et les organisations autochtones afin d'établir des relations positives à long terme avec les dirigeants autochtones de la province.

Nous réaliserons notre mandat :

- en travaillant de concert avec les autres ministères et organismes provinciaux et avec les Premières Nations et les Autochtones du Nouveau-Brunswick afin de favoriser toujours plus l'établissement de relations positives;
- en gérant les relations avec le gouvernement fédéral du Canada, les autres provinces et territoires du Canada, ainsi que les chefs et conseils de Premières Nations du Nouveau-Brunswick;
- en travaillant avec les autres ministères afin d'élaborer la politique provinciale sur l'obligation de consulter et de définir la position stratégique du gouvernement provincial;
- en offrant une gamme de services de soutien et de conseils stratégiques aux autres ministères à l'appui des relations autochtones et de la négociation d'ententes avec les Autochtones, le cas échéant.

VALEURS

Dans le cadre de la fonction publique du Nouveau-Brunswick, les valeurs suivantes sont au cœur même de nos relations et de notre travail :

- intégrité,
- respect,
- impartialité,
- service,
- compétence.

BILATERAL / TRIPARTITE / SPECIAL PROJECTS UNIT

OVERVIEW

The Bilateral / Tripartite / Special Projects Unit was responsible for facilitating interdepartmental and intergovernmental negotiations with First Nations and working with governments, First Nations, Aboriginal organizations, business and others to resolve longstanding issues between First Nations and the Province, as well as improve programs and services for Aboriginal communities in New Brunswick. The unit was also responsible for major initiatives including the bilateral agreement and management of large community projects.

The overall goal of the Bilateral/ Tripartite/ Special Projects Unit is to strengthen working relationships between provincial government, federal government, private sector, and Aboriginal peoples.

The primary functions include:

- To develop and implement policies and procedures;
- To negotiate and manage agreements and projects;
- To foster relationships based on good faith, equity, transparency, openness, trust and respect;
- To maintain an ongoing and productive dialogue between government and Aboriginal peoples.
- To facilitate the bilateral and tripartite process; and
- To apply a coordinated provincial approach to negotiations concerning a wide range of Aboriginal issues and initiatives.

RELATIONS BILATÉRALES ET TRIPARTITES ET PROJETS SPÉCIAUX

VUE D'ENSEMBLE

L'unité chargée des relations bilatérales et tripartites et des projets spéciaux a pour responsabilité de faciliter les négociations interministérielles et intergouvernementales avec les Premières Nations, de travailler avec les gouvernements, les Premières Nations, les organisations autochtones, les entreprises et d'autres intervenants afin de résoudre des problèmes de longue date entre les Premières Nations et le gouvernement provincial et d'améliorer les programmes et les services destinés aux collectivités autochtones du Nouveau-Brunswick. L'unité est également responsable d'initiatives importantes, dont l'entente bilatérale et la gestion de grands projets communautaires.

L'unité a, comme objectif général, de renforcer les relations de travail entre le gouvernement provincial, le gouvernement fédéral, le secteur privé et les Autochtones.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des modalités;
- négocier et gérer des ententes et des projets;
- favoriser l'établissement de relations fondées sur la bonne foi, l'équité, la transparence, l'ouverture, la confiance et le respect;
- maintenir un dialogue continu et productif entre le gouvernement et les Autochtones;
- faciliter le processus bilatéral et tripartite;
- appliquer une approche provinciale coordonnée aux négociations concernant une vaste gamme d'enjeux et d'initiatives autochtones.

2009-2010 ACCOMPLISHMENTS

Bilateral Agreement
Mi'kmaq and Maliseet – New Brunswick Relationship Building / Bilateral Agreement

In 2009-2010, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued efforts to build a strong relationship with the First Nations under the Mi'kmaq and Maliseet – New Brunswick Relationship Building / Bilateral Agreement.

This Agreement was signed on June 22, 2007. The objective of the Agreement is for the parties to work in good faith, on a government-to-government basis, in order to resolve bilateral issues identified and discussed by the parties such as:

- land and resources;
- governance and jurisdiction;
- economic development and sustainability;
- health;
- education; and
- social development.

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) supported the Premier in his meetings with the Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick (AFNCNB) to advance New Brunswick's self-sufficiency agenda, including the province's priorities for economic stimulus, while understanding the AFNCNB's priorities for economic stability and self-sufficiency within First Nation communities. The Premier and New Brunswick First Nations' Chiefs strengthened their commitment to, and understanding of, issues relating to education,

RÉALISATIONS EN 2009-2010

Accord bilatéral
Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a poursuivi ses efforts en vue de renforcer les relations avec les Premières Nations en vertu de l'Accord bilatéral sur l'amélioration des relations entre les Mi'kmaq, les Malécites et le gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Cet accord, signé le 22 juin 2007, vise à ce que les parties travaillent de bonne foi, de gouvernement à gouvernement, pour résoudre les problèmes bilatéraux qu'elles ont cernés et dont elles ont discuté, notamment en ce qui concerne :

- les terres et les ressources;
- la gouvernance et les domaines de compétence;
- le développement économique et la durabilité;
- la santé;
- l'éducation;
- le développement social.

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a appuyé le premier ministre dans ses rencontres avec l'assemblée des chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick,(ACPNNB) y compris les priorités provinciales en matière de stimulation de l'économie, tout en lui faisant comprendre les priorités de l'assemblée en ce qui a trait à la stabilité économique et à l'autonomie au sein des collectivités autochtones. Le premier ministre et les chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick ont renforcé leur engagement et leur compréhension en ce qui

housing, child welfare, gaming, consultation, energy, economic development, natural resources and the environment. These meetings were held on October 8, 2009 and March 9, 2010.

The Secretariat supported two meetings between the Premier and the Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick (AFNCNB) during the 2009-2010 fiscal year. These meetings were established to strengthen cooperation between the Province and the Assembly and to provide a forum for discussion on important issues such as gaming, consultation, energy and economic development.

During the 2009-2010 fiscal year, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) also supported the Minister's participation in two meetings with the Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick (AFNCNB). These meetings were also established to provide a forum for dialogue on important issues such as education, natural resources, housing, child welfare and gaming.

At these meetings, the Minister discussed issues arising from natural resources development, gaming and the Crown's duty to consult. In addition, they called for a partnering with the federal government on road enhancement initiatives. They also discussed First Nations' child welfare and poverty, Aboriginal housing, and the Enhanced First Nation Education Programs and Services Agreement.

concerne les questions liées à l'éducation, au logement, au bien-être de l'enfance, au jeu, à la consultation, à l'énergie, au développement économique, aux ressources naturelles et à l'environnement. Ces rencontres ont eu lieu le 8 octobre 2009 et le 9 mars 2010.

Le Secrétariat a appuyé deux rencontres entre le premier ministre et l'assemblée des chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick (ACPNNB) au cours de l'exercice 2009-2010. Ces rencontres ont été établies afin d'améliorer la collaboration entre le gouvernement provincial et l'assemblée et de favoriser le dialogue au sujet de questions importantes telles que le jeu, la consultation, l'énergie et le développement économique.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Secrétariat des affaites autochtones (SAA) a également appuyé la participation du ministre à deux rencontres avec l'assemblée des chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick. Ces rencontres ont aussi été établies pour favoriser le dialogue sur des questions importantes telles que l'éducation, les ressources naturelles, le logement, le bien-être de l'enfance et le jeu.

À ces rencontres, le ministre a discuté de questions liées au développement des ressources naturelles, au jeu et à l'obligation de consulter de la Couronne, en plus de demander un partenariat avec le gouvernement fédéral pour des initiatives d'amélioration des routes. Y ont également été abordés le bien-être de l'enfance et la pauvreté chez les Premières Nations, le logement des Autochtones et l'accord concernant l'amélioration des programmes et services éducatifs pour les Premières Nations.

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued to co-lead, with the Assembly of First Nations' Chiefs in New Brunswick, efforts to advance the Bilateral Agreement process through its participation in the Technical Negotiation Committee (TNC).

The Technical Negotiation Committee (TNC) is responsible for guiding, managing and providing oversight for the Bilateral Agreement process.

In 2009-2010, AAS, in collaboration with other provincial departments, represented New Brunswick's interests on the following roundtables:

- Consultation/Crown Land,
- Gaming, and
- Heritage/Archaeology.

First Nation and Province of New Brunswick Tuition Arrears Repayment Agreement

During 2009-2010, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) participated in several negotiations with nine First Nations that had not yet completed negotiations or signed a First Nation and Province of New Brunswick Tuition Arrears Repayment Agreement. AAS completed tuition arrears negotiations with four First Nations. Tuition arrears negotiations continued with five First Nations.

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) played an integral role in collecting tuition arrears held by the federal government for five First Nations that have never had tuition agreements.

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a continué de codiriger, avec l'assemblée des chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick, les efforts visant à faire avancer le processus des accords bilatéraux par sa participation aux travaux du Comité technique de négociation (CTN).

Le Comité technique de négociation (CTN) est chargé d'orienter, de gérer et de surveiller le processus des accords bilatéraux.

En 2009-2010, le SAA a, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux, représenté les intérêts du Nouveau-Brunswick dans le cadre des tables rondes suivantes :

- consultation/terres de la Couronne,
- jeu,
- patrimoine/archéologie.

Accord concernant le remboursement des arriérés de droits de scolarité entre les Premières Nations et le gouvernement du Nouveau-Brunswick

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a participé à plusieurs négociations avec neuf Premières Nations qui n'avaient pas encore achevé leurs négociations ou signé un accord concernant le remboursement des arriérés de droits de scolarité entre les Premières Nations et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le Secrétariat a terminé les négociations avec quatre d'entre elles. Les négociations se poursuivent avec les cinq autres.

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a joué un rôle intégral dans la perception des arriérés de droits de scolarité retenus par le gouvernement fédéral pour cinq Premières

Nations qui n'avaient jamais conclu d'accord sur les droits de scolarité

Tripartite Negotiations

The goal of the tripartite process is for the federal and provincial government to enter into discussions with First Nations as equal partners, leading to negotiations on Aboriginal and treaty rights issues. The tripartite process began with exploratory talks to exchange views, define expectations and determine the basis for further discussion.

During 2009-2010, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) re-established tripartite negotiations between the federal and provincial government and the First Nations towards the development of a revised Umbrella Agreement.

Négociations tripartites

Le processus tripartite a pour but de permettre au gouvernement fédéral et au gouvernement provincial d'entamer des discussions avec les Premières Nations, en tant que partenaires égaux, conduisant à des négociations sur les droits ancestraux et les droits issus de traités. Le processus tripartite a commencé par des entretiens exploratoires visant à échanger des points de vue, à définir les attentes et à déterminer la base des futures discussions.

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a rétabli les négociations tripartites entre le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les Premières Nations en vue de la révision de l'accord-cadre.

Federal-Provincial-Territorial Relations

Within the 2009-2010 fiscal year, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued efforts to strengthen relationships with the federal government. The Secretariat is responsible for coordinating, along with other provincial departments, New Brunswick's position on federal-provincial-territorial matters relating to Aboriginal issues.

Relations fédérales, provinciales et territoriales

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a poursuivi ses efforts afin d'améliorer les relations avec le gouvernement fédéral. Le Secrétariat est responsable de la coordination, avec d'autres ministères provinciaux, de la position du Nouveau-Brunswick en ce qui a trait aux questions fédérales, provinciales et territoriales touchant les Autochtones.

Ministerial Visits

Throughout the year, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) coordinated several site visits to First Nations' communities, including Kingsclear, Woodstock, Eel Ground and

Visites du ministre

Tout au long de l'année, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a coordonné plusieurs visites à des collectivités de Premières Nations, dont celles de Kingsclear,

Metepanagiag. The aim for these visits was to provide an opportunity for the Minister to meet with Chief and Council, Elders, community members, and to foster a better understanding of the First Nations' communities in New Brunswick.

Interdepartmental Committee on Aboriginal Issues

The unit continued to coordinate the Interdepartmental Committee on Aboriginal Issues to provide advice to other departments on discussions with First Nations and Aboriginal peoples. Through its participation in the Interdepartmental Committee on Aboriginal Issues, AAS worked with provincial departments to address challenges affecting working relationships between the Province of New Brunswick and First Nations and Aboriginal peoples.

Memorandum of Understanding between the Province of New Brunswick and Tobique First Nation

During the year, Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) supported the Minister's participation in discussions and negotiations with Tobique First Nation regarding the outstanding irritants and issues related to the Tobique Dam and the socio-economic conditions of the Tobique First Nation community.

In December 2009, a Memorandum of Understanding (MOU) between the Province of New Brunswick and Tobique First Nation was signed. This agreement was the first step in establishing a positive relationship between Tobique First Nation and the Province.

de Woodstock, d'Eel Ground et de Metepanagiag. Ces visites avaient pour but de donner au ministre l'occasion de rencontrer les chefs et les conseils, les aînés et les membres des collectivités, et de favoriser une meilleure compréhension des collectivités de Premières Nations du Nouveau-Brunswick.

Comité interministériel sur les questions autochtones

L'unité a continué de coordonner le Comité interministériel sur les questions autochtones afin de conseiller les autres ministères sur les discussions avec les Premières Nations. Par sa participation à ce comité, le SAA a travaillé avec les ministères provinciaux afin de résoudre des problèmes nuisant aux relations de travail entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les Premières Nations et les Autochtones.

Protocole d'entente entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique

Au cours de l'année, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a appuyé la participation du ministre aux discussions et aux négociations avec la Première Nation de Tobique concernant les questions encore en litige par rapport au barrage de Tobique et à la situation socio-économique de la Première Nation de Tobique.

En décembre 2009, un protocole d'entente a été signé entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et la Première Nation de Tobique. Cette entente a été le premier pas dans l'établissement de relations positives entre les deux.

Eel River Dam Decommissioning, Eel River Bar First Nation

During the year, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) participated in the Eel River Dam Decommissioning Steering Committee, which was established to oversee the decommissioning and removal of the dam. The Secretariat also participated in discussions and negotiations to ensure that the duty to consult was fulfilled.

Micmac Road, Burnt Church First Nation

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued to participate in several meetings, in collaboration with other provincial departments as well as the federal government, in order to secure funding for the repairs to the Micmac Road in Burnt Church First Nation.

Highway Ramps and Land Exchange Agreement between the Province of New Brunswick, the Government of Canada and the Madawaska Maliseet First Nation

During 2009-2010, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) participated in negotiations with other provincial departments, the federal government and the Madawaska Maliseet First Nation to develop an implementation plan for an Agreement-In-Principle signed in 2008. The Highway Ramps and Land Exchange Agreement was approved by the federal and provincial governments and ratified by Madawaska Maliseet First Nation in January 2010. It allows the Province to acquire reserve land being leased by *École Cité Des Jeunes* in Edmundston, in exchange for constructing highway ramps and providing land for a commercial development by the Madawaska

Désaffectation du barrage de la rivière Eel, Première Nation d'Eel River Bar

Au cours de l'année, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a siégé au comité directeur de la désaffectation du barrage de la rivière Eel, qui a été formé pour surveiller la désaffectation et l'enlèvement du barrage. Le Secrétariat a également participé aux discussions et aux négociations afin de voir à ce que l'obligation de consulter soit respectée.

Chemin Micmac, Première Nation de Burnt Church

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a continué de participer à plusieurs rencontres, en collaboration avec d'autres ministères provinciaux ainsi que le gouvernement fédéral, afin d'obtenir des fonds pour la réparation du chemin Micmac dans la Première Nation de Burnt Church.

Accord entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le gouvernement du Canada et la Première Nation malécite de Madawaska concernant un échange de terres et la construction de bretelles de raccordement

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a participé à des négociations avec d'autres ministères provinciaux, le gouvernement fédéral et la Première Nation malécite de Madawaska afin d'élaborer un plan de mise en œuvre de l'accord de principe conclu en 2008. L'accord concernant un échange de terres et la construction de bretelles de raccordement a été approuvé par les gouvernements fédéral et provincial et ratifié par la Première Nation malécite de Madawaska en janvier 2010. Il permet au gouvernement provincial d'acquérir une terre de réserve louée par l'école Cité des Jeunes, à Edmundston, en échange de la

Maliseet First Nation.

The Chief Young Eagle Recreation Centre Refurbishment Project, Elsipogtog First Nation

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued efforts to improve the government's relationship with First Nation communities and Aboriginal organizations. AAS supported the refurbishment of the Chief Young Eagle Recreation Centre in Elsipogtog First Nation.

CONSULTATION UNIT

OVERVIEW

The Consultation Unit was established in response to landmark decisions by the Supreme Court of Canada in 2004-2005 (*Haida*, *Taku* and *Mikisew*), which determined that federal and provincial governments have a legal duty to consult with Aboriginal peoples on matters that may infringe upon Aboriginal and treaty rights (e.g., hunting, fishing, gathering, ceremonial activities, culturally significant areas). The Unit is responsible for ensuring that the Crown's actions do not infringe upon Aboriginal and treaty rights.

The goal of the Consultation Unit is to fulfill the Crown's duty to consult, maintain confidence in regulatory processes, and foster effective working relationships between the provincial government, Aboriginal peoples

construction de bretelles de raccordement et de la cession d'un terrain à la Première Nation malécite de Madawaska pour un projet de développement commercial.

Projet de rénovation du centre de loisirs Chief Young Eagle, Première Nation d'Elsipogtog

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les relations du gouvernement avec les collectivités de Premières Nations et les organisations autochtones, notamment en appuyant la rénovation du centre de loisirs Chief Young Eagle dans la Première Nation d'Elsipogtog.

CONSULTATION

VUE D'ENSEMBLE

L'unité chargée de la consultation a été créée en réponse à des décisions de principe rendues par la Cour suprême du Canada en 2004-2005 (*Haïda*, *Taku* et *Mikisew*), qui a déterminé que les gouvernements fédéral et provinciaux ont l'obligation légale de consulter les Autochtones au sujet de questions pouvant porter atteinte à leurs droit ancestraux ou à leurs droits issus de traités (chasse, pêche, cueillette, activités cérémoniales, zones ayant une importance culturelle, etc.). L'unité doit veiller à ce que les actions de la Couronne ne portent pas atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

L'unité a pour but d'exécuter l'obligation de consulter de la Couronne, de maintenir la confiance dans les processus réglementaires et de favoriser l'établissement de bonnes relations de travail entre le gouvernement

and the business sector, based on principles of respect, good faith and partnership.

The primary functions include:

- To ensure a coordinated provincial approach to the duty to consult;
- To develop and implement provincial policies and procedures;
- To review development proposals, government policies and regulations;
- To provide technical support and direction to other departments;
- To work with government, First Nations, Aboriginal organizations, business and others to identify and mitigate potential impacts on Aboriginal and treaty rights.

2009-2010 ACCOMPLISHMENTS

Duty to Consult

In 2009-2010, Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) continued efforts to develop a government wide policy to address the Crown's duty to consult. The Secretariat continued to promote a coordinated "single-window" approach to the duty to consult by providing information, direction and support to provincial and federal departments and agencies, businesses, consultants, First Nations, Aboriginal organizations and others on matter such as:

- Scope of the duty to consult process;

provincial, les Autochtones et le milieu des affaires, selon les principes du respect, de la bonne foi et du partenariat.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- assurer la coordination de l'approche provinciale en ce qui a trait à l'obligation de consulter;
- élaborer et mettre en œuvre des politiques et des modalités provinciales;
- examiner les propositions de développement, les politiques et les règlements du gouvernement;
- offrir un soutien technique et une orientation stratégique aux autres ministères;
- travailler avec le gouvernement, les Premières Nations, les organisations autochtones, les entreprises et d'autres intervenants afin de cerner et d'atténuer les atteintes possibles aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

RÉALISATIONS EN 2009-2010

Obligation de consulter

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a poursuivi ses efforts afin d'élaborer une politique gouvernementale sur l'obligation de consulter de la Couronne. Le Secrétariat a continué de promouvoir une approche coordonnée « à guichet unique » en matière de consultation en renseignant, en orientant et en soutenant les ministères et les organismes provinciaux et fédéraux, les entreprises, les consultants, les Premières Nations, les organisations autochtones et d'autres intervenants relativement à des questions telles que :

- la portée du processus de consultation;

- Notifying and engaging potentially affected First Nations and Aboriginal peoples;
- Conducting research to identify traditional uses (e.g., tradition use studies);
- Mitigating potential adverse impacts on Aboriginal and treaty rights

Project Summary

During 2009-2010, Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) received 35 projects for review from government, municipalities, and industry proponents. This included energy companies (e.g., wind, hydroelectric, oil and natural gas), as well as mining, agriculture and aquaculture. Of the 35 projects, a total of 25 were referred under the New Brunswick Environmental Impact Assessment Regulation, and 4 were related to the issuing of licenses, permits or other approvals. Another 6 projects were related to changes in departmental policies and regulations. Six (6) projects were submitted for notification purposes only.

Following a preliminary assessment of the projects, AAS issued recommendations that 14 projects did not require consultation, due to a negligible risk of infringement on Aboriginal and treaty rights. AAS determined that 27 projects had a risk of potential infringement on Aboriginal and treaty rights, or more information was required. Two (2) Traditional Knowledge Studies (TKS) were submitted as part of an Environmental Impact Assessment (EIA), describing the current use of the project area for traditional purposes and how it might be adversely impacted by the proposed project. One (1) objection was raised regarding a preliminary determination

- la notification et la mobilisation des Premières Nations et des Autochtones susceptibles d'être touchés;
- la réalisation d'études sur les usages traditionnels;
- l'atténuation des effets potentiellement négatifs sur les droits ancestraux et les droits issus de traités.

Résumé des projets

En 2009-2010, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a reçu 35 projets à étudier du gouvernement, de municipalités et de promoteurs de diverses industries, notamment celles de l'énergie (énergie éolienne, hydroélectricité, pétrole et gaz naturel), des mines, de l'agriculture et de l'aquaculture. Sur les 35 projets, vingt-cinq ont été soumis en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* du Nouveau-Brunswick et quatre avaient trait à la délivrance de licences, de permis ou d'autres agréments. Six autres projets concernaient des modifications à des politiques et à des règlements ministériels. Six projets ont été soumis à des fins de notification seulement.

Après une évaluation préliminaire des projets, le Secrétariat a formulé des recommandations selon lesquelles 14 projets ne nécessitaient pas de consultations en raison du risque négligeable d'atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités. Le SAA a déterminé que 27 projets présentaient un risque d'atteinte possible aux droits ancestraux et aux droits issus de traités ou nécessitaient un supplément d'information. Deux études du savoir traditionnel (EST) ont été soumises dans le cadre d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE), décrivant l'utilisation actuelle à des fins traditionnelles de la zone visée par le projet et les effets négatifs que le

which indicated that there was a low risk of infringement, but no specific information was provided to clarify the impacts, so the Crown issued a final determination and the file was closed.

projet proposé pourrait avoir. Une opposition a été soulevée concernant une décision préliminaire voulant qu'il y avait peu de risque d'atteinte aux droits. Cependant, comme aucun renseignement précis n'a été fourni pour clarifier les incidences, la Couronne a rendu une décision finale et le dossier a été fermé.

Aboriginal Technical Review Committee

The Unit also continued to coordinate the Aboriginal Technical Review Committee, which was established to review projects, share best practices and discuss legal decisions and emerging trends regarding duty to consult.

Comité d'examen technique autochtone

L'unité a également continué de coordonner le comité d'examen technique autochtone, qui a été mis sur pied pour examiner les projets, échanger des pratiques exemplaires et discuter des décisions judiciaires et des nouvelles tendances concernant l'obligation de consulter.

Support to Departments

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) provided assistance to departments in the development of policies and procedures related to the duty to consult, as well as with operational aspects such as notification and engagement of First Nations and Aboriginal peoples.

Soutien aux ministères

Le Secrétariat des affaires autochtone (SAA) a soutenu les ministères dans l'élaboration de politiques et de modalités ayant trait à l'obligation de consulter, ainsi que dans les aspects opérationnels tels que la notification et la mobilisation des Premières Nations et des Autochtones.

Atlantic Aboriginal Consultation Community of Practice Meeting

In June 2009, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) attended the Atlantic Aboriginal Consultation Community of Practice in PEI. This is a federal-provincial working group established to share best practices and discuss emerging trends regarding the duty to consult.

Rencontre de la communauté de praticiens de la consultation autochtone de l'Atlantique

En juin 2009, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a assisté à la rencontre de la communauté de praticiens de la consultation autochtone de l'Atlantique, à l'Île-du-Prince-Édouard. Il s'agit d'un groupe de travail fédéral-provincial créé pour échanger des pratiques exemplaires et discuter des nouvelles tendances concernant l'obligation de consulter.

In November 2009, the Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) hosted the biannual meeting of the Atlantic Aboriginal Consultation Community of Practice in Moncton.

Traditional Knowledge Study Handbook

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) prepared a draft Traditional Knowledge Study Handbook for use by departments and proponents to engage and conduct research with First Nations and Aboriginal peoples.

Information Tracking

The Consultation Unit adapted an information technology system and developed additional administrative tools for tracking, documenting, evaluating and monitoring the duty to consult process to ensure that the Province met its legal obligation.

Information Sessions

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) held information sessions with provincial and federal departments and agencies, project proponents, First Nation representatives and Aboriginal organizations to raise awareness, share information, provide guidance and seek feedback on the duty to consult.

En novembre 2009, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a tenu la rencontre semestrielle de la communauté de praticiens de la consultation autochtone de l'Atlantique, à Moncton.

Manuel pour l'étude du savoir traditionnel

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a préparé l'ébauche d'un manuel pour l'étude du savoir traditionnel à l'intention des ministères et des promoteurs de projets afin de les aider à mobiliser et à étudier les Premières Nations et les Autochtones.

Suivi de l'information

L'unité a adapté un système de technologie de l'information et élaboré d'autres outils administratifs permettant de suivre, de documenter, d'évaluer et de surveiller le processus de consultation afin veiller à ce que le gouvernement provincial s'acquitte de son obligation légale.

Séances d'information

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a tenu des séances d'information avec des ministères et des organismes provinciaux et fédéraux, des promoteurs de projets, des représentants des Premières Nations et des organisations autochtones afin de sensibiliser, d'échanger de l'information, de donner des conseils et d'obtenir une rétroaction sur l'obligation de consulter.

CORPORATE SERVICES UNIT

OVERVIEW

The Corporate Services Unit is responsible for the internal service needs of the Province and Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) including human resources services, financial services, administrative services, department and legislative coordination, strategic planning, communications and public information, including the Right to Information.

The primary functions include:

- To work with the Office of Human Resources to provide Aboriginal awareness training to provincial civil servants in both official languages;
- To prepare main estimates, public accounts, and related briefing books;
- To coordinate and compile the budget for Main Estimates (ordinary, capital, and special purpose);
- To provide overall program and project financial management, including the reporting, validation and verification of financial, statistical and evaluation data used to meet reporting and accountability requirements;
- To provide essential administrative support and services to the Secretariat such as purchasing, reception, mail, and copying;
- To lead and coordinate responses to requests under the *Right to Information Act;*
- To provide legislative support during the sitting of the Legislative Assembly;
- To develop and organize all media, legislative and public relations activities of the Secretariat (e.g.,news conferences, special events, house statements, speeches,

SERVICES GÉNÉRAUX

VUE D'ENSEMBLE

L'unité chargée des services généraux répond aux besoins en matière de services internes du gouvernement provincial et du Secrétariat des affaires autochtones (SAA), notamment en ce qui a trait aux ressources humaines, aux services financiers, aux services administratifs, à la coordination ministérielle et législative, à la planification stratégique, aux communications et à l'information publique, y compris le droit à l'information.

Ses principales fonctions sont les suivantes :

- travailler avec le Bureau des ressources humaines afin d'offrir des ateliers de sensibilisation à la culture autochtone aux fonctionnaires provinciaux dans les deux langues officielles;
- préparer l'information pour le budget principal, les comptes publics et les cahiers d'information connexes;
- coordonner et compiler l'information budgétaire pour le budget principal (compte ordinaire, compte de capital et compte à but spécial);
- assurer la gestion financière globale des programmes et des projets, y compris la présentation, la validation et la vérification des données financières, statistiques et d'évaluation utilisées pour répondre aux besoins en matière de rapports et de reddition de comptes;
- offrir un soutien et des services administratifs essentiels au Secrétariat, comme des services d'achat, d'accueil, de courrier, de copie, etc.;
- diriger et coordonner la préparation des réponses aux demandes de renseignements présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information;*
- assurer un soutien législatif pendant la

news releases, media advisories, background information, briefing notes, information binders, media enquiries, etc.); and
- To manage and deliver the Aboriginal Affairs Secretariat's Grants Program.

2009-2010 ACCOMPLISHMENTS

Information Technology

The Corporate Services Unit completed necessary conversions to meet the Office of Comptroller's new requirements to manage the system interfaces with Oracle Financials.

Meeting of Premiers and National Aboriginal Organizations Leaders

In August 2009, The Premier attended the meeting of Premiers and National Aboriginal Organizations (NAO) leaders, which was held in Regina, Saskatchewan. At the meeting, the Premiers and the five NAO leaders agreed to work collaboratively to increase effectiveness and improve the quality of life for all Aboriginal peoples in Canada.

session de l'Assemblée législative;
- préparer et organiser toutes les activités médiatiques, législatives et de relations publiques du Secrétariat (conférences de presse, activités spéciales, déclarations en chambre, discours, communiqués, avis aux médias, information documentaire, notes d'information, cahiers d'information, demandes de renseignements des médias, etc.);
- assurer la gestion et la prestation du programme de subventions du Secrétariat des affaires autochtones.

RÉALISATIONS EN 2009-2010

Technologie de l'information

L'unité chargée des services généraux a réalisé les conversions nécessaires pour se conformer aux exigences du Bureau du contrôleur en matière de gestion des interfaces système avec Oracle Financials.

Rencontre des premiers ministres et des dirigeants d'organisations autochtones nationales

En août 2009, le premier ministre a assisté à la rencontre des premiers ministres et des dirigeants d'organisations autochtones nationales (OAN), qui a eu lieu à Regina, en Saskatchewan. À cette rencontre, les premiers ministres et les cinq dirigeants d'organisations autochtones nationales ont convenu de collaborer afin d'accroître l'efficacité et d'améliorer la qualité de vie de tous les Autochtones au Canada.

Meeting of the Atlantic Deputy Ministers of Aboriginal Affairs

During the year, the Secretariat supported the Deputy Minister's participation at the Atlantic Deputy Ministers of Aboriginal Affairs meeting which was held September 29th and 30th, 2009 in St. John's, Newfoundland. Deputy Ministers discussed a number of current issues including self government capacity, land claims/treaty negotiations, consultations, economic development, education and data collection.

Rencontre des sous-ministres des Affaires autochtones de l'Atlantique

Au cours de l'année, le Secrétariat a appuyé la participation du sous-ministre à la rencontre des sous-ministres des Affaires autochtones de l'Atlantique, qui s'est tenue les 29 et 30 septembre 2009 à St. John's, à Terre-Neuve. Les sous-ministres y ont discuté d'un certain nombre de questions d'actualité, dont la capacité d'autonomie gouvernementale, les négociations sur les revendications territoriales ou les traités, les consultations, le développement économique, l'éducation et la collecte de données.

Meeting of the Ministers of Aboriginal Affairs

Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) also supported the Minister's participation in the 2009 meeting of Ministers of Aboriginal Affairs, which was held in Toronto, Ontario on October 28th and 29th, 2009. At this meeting, Ministers of Aboriginal Affairs discussed a number of aboriginal issues including education, health and economic development.

Rencontre des ministres des Affaires autochtones

Le Secrétariat a également appuyé la participation du ministre à la rencontre des ministres des Affaires autochtones, qui s'est tenue les 28 et 29 octobre 2009 à Toronto, en Ontario. Les ministres y ont discuté d'un certain nombre de questions autochtones, dont l'éducation, la santé et le développement économique.

The Aboriginal Affairs Secretariat's Grants Program

The Aboriginal Affairs Secretariat continued efforts to improve the government's relationship with First Nation communities and Aboriginal organizations by supporting small-scale non-profit projects of a social, cultural and educational nature through the Aboriginal Affairs Secretariat's Grants Program.

During the 2009-2010 fiscal year, the Aboriginal Affairs Secretariat's Grants Program received 49 applications of which 31

Programme de subventions du Secrétariat des affaires autochtones

Le Secrétariat des affaires autochtones a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer les relations du gouvernement avec les collectivités de Premières Nations et les organisations autochtones en appuyant, grâce à son programme de subventions, de petits projets à but non lucratif d'ordre social, culturel et éducatif.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le programme de subventions du Secrétariat des affaires autochtones a reçu 49 demandes, dont

were approved. Major areas of support include cultural events such as Pow Wows and National Aboriginal Day celebrations and Educational conferences and workshops such as the First Nation Youth Business Summit. The Aboriginal Affairs Secretariat's Grants Program's budget is $50,000 annually and grants range from $250 to $5,000.

The New Brunswick Aboriginal Affairs Secretariat Award for the Celebration of Aboriginal Heritage

The Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) created a new award to assist in promoting and preserving First Nations and Aboriginal culture and heritage. The New Brunswick Aboriginal Affairs Secretariat Award for the Celebration of Aboriginal Heritage is one of 9 awards that are part of the New Brunswick Heritage Fairs program, which is a community-based, educational initiative directed towards students between the ages of 10-15. The program is designed to inspire young people to tell stories and share information about Canadian legends, milestones and achievements.

The existence of the NB Aboriginal Affairs Secretariat Award for the Celebration of Aboriginal Heritage creates a great incentive for New Brunswick students to explore the unique contribution of First Nation and Aboriginal history and culture to our province while encouraging others to learn more about the significance of First Nation and Aboriginal heritage.

31 ont été approuvées. Parmi les principales activités subventionnées, notons les pow-wow, les célébrations de la Journée autochtone nationale et les conférences et ateliers éducatifs, par exemple le Sommet national des femmes autochtones. Le programme a un budget de 50 000 dollars par année et les subventions accordées varient de 250 dollars à 5 000 dollars.

Prix du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour la célébration du patrimoine autochtone

Le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a créé un nouveau prix pour aider à promouvoir et à préserver la culture et le patrimoine des Premières Nations et des Autochtones. Le Prix du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour la célébration du patrimoine autochtone est l'un des neuf prix qui font partie du programme des Fêtes du patrimoine du Nouveau-Brunswick, une initiative éducative communautaire destinée aux élèves âgés de 10 à 15 ans. Le programme vise à encourager les jeunes à raconter des histoires et à échanger de l'information au sujet de légendes canadiennes, d'événements marquants et de réalisations.

L'existence du Prix du Secrétariat des affaires autochtones du Nouveau-Brunswick pour la célébration du patrimoine autochtone encourage les élèves du Nouveau-Brunswick à explorer la contribution particulière des Premières Nations et des Autochtones à l'histoire et à la culture de notre province, tout en en incitant d'autres à en apprendre davantage sur l'importance du patrimoine autochtone.

World Acadian Congress

The Secretariat contributed to the 2009 World Acadian Congress by providing funding to assist Aboriginal artists create 25 original Aboriginal works of art, which were exhibited during the event.

Self-Sufficiency Think Tanks

In December 2009, Aboriginal Affairs Secretariat (AAS) hosted a think tank session for First Nation entrepreneurs/business persons. The Secretariat engaged First Nations and Aboriginal entrepreneurs to work together to establish recommendations for a blueprint, which would include First Nations in New Brunswick's goal for Self-sufficiency by 2026.

Congrès mondial acadien

Le Secrétariat a contribué au Congrès mondial acadien de 2009 en fournissant des fonds pour aider des artistes autochtones à créer 25 œuvres d'art autochtone originales, qui ont été exposées pendant l'événement.

Séance de réflexion sur l'autosuffisance

En décembre 2009, le Secrétariat des affaires autochtones (SAA) a organisé une séance de réflexion à l'intention des entrepreneurs autochtones. Le Secrétariat a invité des entrepreneurs autochtones à travailler ensemble afin de formuler des recommandations en vue de l'élaboration d'un plan d'action, qui inclurait les Premières Nations dans l'objectif d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick d'ici 2026.

2009-2010 BUDGET AND ACTUAL EXPENDITURES
BUDGET 2009-2010 ET DÉPENSES RÉELLES

	Budgeted	Actual
Primary 3	**Personnel Services** (Payroll)	
	897,100	**744,305**
Primary 4	**Other Services** (Basic Operational Cost)	
	253,800	**160,275**
Primary 5	**Material and Supplies**	
	21,600	**7,412**
Primary 6	**Equipment**	
	26,500	**5,962**
Primary 7	**Grants and Contributions**	
	250,000	**235,298**
Total	**1,449,000**	**1,153,252**

	Prévu	Réel
Primaire 3	**Services du personnel** (paie)	
	897 100	**744 305**
Primaire 4	**Autre services** (Frais de fonctionnement de base)	
	253 800	**160 275**
Primaire 5	**Matériel et fournitures**	
	21 600	**7 412**
Primaire 6	**Équipement**	
	26 500	**5 962**
Primaire 7	**Subventions et contributions**	
	250 000	**235 298**
Total	**1 449 000**	**1 153 252**

ABORIGINAL AFFAIRS SECRETARIAT – MARCH 31, 2010
SECRÉTARIAT DES AFFAIRES AUTOCHTONES – 31 MARS 2010